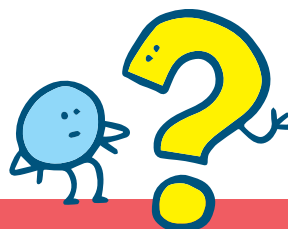


ENVIE D'EN SAVOIR PLUS?



COMMENT SOUMETTRE UNE CANDIDATURE?

Auprès de l'agence nationale Erasmus+ de votre pays pour:

- ▶ les accréditations Erasmus
- ▶ les projets relevant de l'action clé n° 1
- ▶ les partenariats simplifiés
- ▶ les partenariats de coopération.

Auprès de l'Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture, établie à Bruxelles, pour:

- ▶ les partenariats de coopération menés par des ONG européennes
- ▶ les académies Erasmus+ des enseignants
- ▶ les actions Jean Monnet.

POUR EN SAVOIR PLUS



▶ Consultez le site web de votre Agence nationale Erasmus +



▶ Lisez le guide du programme Erasmus+

Toutes les photos de ce document ont été produites et fournies par les projets Erasmus+, à l'exception de la photo de la page de couverture et des photos de la page 4.

Print ISBN 978-92-76-44043-7 | doi:10.2766/928689 | NC-03-21-441-FR-C
PDF ISBN 978-92-76-44014-7 | doi:10.2766/039490 | NC-03-21-441-FR-N
Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2022
© Union européenne, 2022

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source
Toutes les images: © Union européenne



Office des publications
de l'Union européenne

Commission
européenne

Erasmus+ QUELS AVANTAGES POUR MOI?

L'école de la vie commence ici

Enseignement supérieur
Enseignement et formation professionnels
Education des adultes
Jeunesse
Sport
Jean Monnet

Erasmus+
Enrichir les vies, ouvrir les esprits

Enseignement scolaire

Erasmus+



QU'EST-CE QU'ERASMUS+?

Erasmus+ est le programme de l'Union européenne pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport.

«Erasmus+ vous aide à devenir la meilleure version de vous-même!»

Enrique, lycéen espagnol évoquant son expérience de mobilité Erasmus+

Une nouvelle génération du programme Erasmus+ a été lancée en 2021. Elle offre de nouvelles possibilités intéressantes, notamment des programmes de mobilité pour les élèves et des modalités pérennes comme l'accréditation pour encourager la mobilité dans les établissements d'enseignement scolaire.

QUELS AVANTAGES POUR L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE?

Erasmus+ offre aux élèves, aux enseignants et aux autres personnels de l'éducation toute une série de possibilités pour améliorer leurs connaissances, leurs aptitudes et leurs compétences. Le programme offre aux écoles et à d'autres organisations la possibilité de coopérer avec des partenaires à l'étranger et d'être plus ouvertes, plus dynamiques et plus attrayantes.

QUELS PAYS PEUVENT Y PARTICIPER?

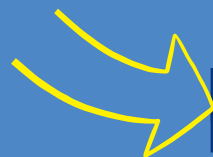
Les organisations candidates aux projets Erasmus+ doivent provenir d'un des 27 États membres de l'Union européenne ou d'un des pays pleinement associés au programme: l'Islande, le Liechtenstein, la Macédoine du Nord, la Norvège, la Serbie et la Turquie.

Des organisations d'autres pays peuvent participer en tant que partenaires à certains types de projet disponibles. Les règles de chaque type de projet sont décrites dans le [guide du programme Erasmus+](#).

QUI PEUT SOUMETTRE UNE CANDIDATURE?

Parmi les [organisations éligibles](#) figurent les écoles dispensant un enseignement général de la petite enfance, du primaire et du secondaire, ainsi que d'autres organisations jouant un rôle dans le domaine de l'enseignement scolaire.

Les règles précises dépendent du système éducatif propre à chaque pays. Pour vérifier si votre organisation est éligible, consultez le site web de [votre agence nationale](#)!



Ces actions sont gérées par l'Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture.

ACTION CLÉ N° 2: COOPÉRATION ENTRE ORGANISATIONS

Académies Erasmus+ des enseignants

Les académies Erasmus+ des enseignants sont des partenariats conclus entre des prestataires d'éducation et de formation des enseignants, avec la participation de ministères, d'associations d'enseignants, d'écoles et d'autres acteurs concernés. Leur objectif est de créer des communautés de pratique et d'améliorer la formation des enseignants en Europe grâce à la collaboration et à l'échange d'innovations et de bonnes pratiques.

Le budget du projet est déterminé sur la base des coûts réels supportés, avec un maximum de 1,5 million d'euros

LES ACTIONS JEAN MONNET

Les [actions Jean Monnet](#) visent à diffuser les connaissances sur l'UE et à promouvoir la citoyenneté active et les valeurs européennes de liberté, de tolérance et de non-discrimination.

Les écoles peuvent participer à l'action «Apprentissage des initiatives de l'UE», afin de favoriser une meilleure compréhension des questions européennes, ou aux «réseaux Jean Monnet», afin de faire l'expérience du co-enseignement et de l'échange de bonnes pratiques entre pays.

